

# Comité Syndical En synthèse \*

13 octobre 2021



## Que retenir de la réunion du 13 octobre 2021 ?

\* ce document ne constitue pas une délibération officielle

### UNE REMISE EN ROUTE DU SYNDICAT MIXTE SUITE AUX ÉLECTIONS DÉPARTEMENTALES ET RÉGIONALES

Emmanuel MANDON, représentant le Conseil régional Auvergne-Rhône-Alpes au sein du Comité syndical du Parc, a été réélu à la présidence du Parc.

Le Bureau a été renouvelé d'une partie de ses 25 membres :

- Dino CINIÉRI (réélu), Virginie FERRAND et Patricia PICARD ont été désignés pour y représenter la Région.
- Stéphanie CALACIURA, Valérie PEYSSELON (réélue) et Nadia SEMACHE y siègeront désormais pour le Département de la Loire.
- Philippe MARION en est devenu membre en représentation du Département du Rhône.
- Pour le collège des Villes Portes, Bernard CHAMPANHET a été élu au Bureau en remplacement de Frédéric GONDRAND démissionnaire.
- Pour le collège de Vienne-Condrieu Agglomération, Laurent SOY a été également élu au Bureau en remplacement de Cédric PIZOT démissionnaire.

### DES DÉLÉGATIONS ET INDEMNITÉS POUR AGIR

Le Président et le Bureau ont reçu une délégation de la part du Comité syndical pour pouvoir assurer leurs rôles respectifs. Ces délégations sont identiques à celles qui prévalaient depuis octobre 2020.

### DES ÉVOLUTIONS DANS LES STATUTS

Les statuts du Syndicat mixte du Parc ont été modifiés afin de permettre le recours à la visioconférence pour les réunions du Comité syndical et du Bureau, y compris hors période de pandémie. Le Président pourra désormais proposer aux élus délégués au Parc de participer à ces réunions, selon leur choix, en visioconférence ou en présentiel.



Réunion du Comité Syndical  
13 octobre 2021

## UN ÉTAT DES LIEUX DES TRAVAUX DE RÉVISION DE LA CHARTE DU PARC

Un premier cycle de réunions de concertation avec la population a été lancé le 19 septembre et s'achèvera le 15 octobre. Didier PINOT et Jean-François SEUX, ont témoigné du bon accueil réservé par la population à ces interpellations du Parc. Les travaux se sont déroulés de manière apaisée en permettant l'expression de points de vue parfois divergeants.

Les élus du Comité syndical ont pu, au cours de la séance, tester un des exercices proposés lors des ateliers de concertation : A l'aide de photographies qu'ils légendent et fixent sur des grandes affiches thématiques (Se nourrir et consommer, Se déplacer, Habiter, Travailler et produire, Se ressourcer, Vivre ensemble) les participants s'expriment sur leur manière de voir le territoire.

Enfin, le Comité syndical a donné un avis favorable à la création d'un groupe de travail dédié aux relations Parc - Villes-Portes. Il a également validé la participation des Communes ardéchoises et altiligériennes de la partie étendue du périmètre de révision, aux réunions du Comité syndical qui auront pour objet de statuer sur les grandes étapes de préparation de la future charte.



Atelier de concertation - Portrait du Parc aujourd'hui - La Terrasse-sur-Dorlay



Atelier de concertation  
Portrait du Parc en 2041  
Marthes

## UNE SÉANCE DE PRISE DE PHOTOGRAPHIES

Au cours de la séance, un portrait photographique de chaque délégué au Parc présent a été fait. Une photographie de l'ensemble des membres du Bureau présents a pu également être prise.



Le Bureau du Parc naturel régional du Pilat renouvelé le 13 octobre 2021

## UN CALENDRIER DE TRAVAIL POUR LES MOIS À VENIR

Les prochaines réunions du Comité syndical auront lieu :

- le mercredi 1er décembre 2021 à 18h30
- le mercredi 12 janvier 2022 à 18h30

Les prochaines réunions du Bureau se tiendront :

- le mercredi 20 octobre 2021 à 18h
- le mercredi 10 novembre 2021 à 18h
- le mercredi 15 décembre 2021 à 18h
- le mercredi 19 janvier 2022 à 18h



Parc naturel régional du Pilat  
2 rue Benaÿ 42410 Pélussin  
04 74 87 52 01  
info@parc-naturel-pilat.fr  
www.facebook.com/ParcduPilat

Le Parc naturel régional du Pilat est un territoire bénéficiant d'une reconnaissance nationale pour la richesse et la diversité de ses patrimoines naturels et culturels. Le Parc est aussi un groupement de collectivités. Elles agissent de concert en faveur de ce territoire d'exception, dans le cadre d'un projet politique ambitieux qui concilie activités humaines et préservation de la nature et des paysages : la Charte du Parc. Respect de l'environnement et bien-être des habitants motivent toutes les actions, souvent expérimentales, d'accueil, d'éducation, de développement socio-économique et d'aménagement conduites ici.

[www.parc-naturel-pilat.fr](http://www.parc-naturel-pilat.fr)